

PROJET DE SERVICE 2021



« Le plus grand bien que nous faisons aux autres Hommes
n'est pas de leur communiquer notre richesse,
mais de leur découvrir la leur. »

Louis LAVELLE



Sommaire

Editorial

1.	Le service Allende, un service de la Protection de l'Enfance du Centre éducatif Tréméac	P.1
2.	Philosophie de l'accompagnement éducatif	P.2
3.	Public accueilli et accompagné	P.2
4.	Une équipe pluridisciplinaire	P.3
5.	Accueil	P.5
	5.1 - Rencontre au siège	P.5
	5.2 - Découverte du lieu d'accueil	P.6
6.	Les structures de l'internat diversifié	P.6
	6.1 - Le foyer Allende	P.6
	6.2 - En Petit Collectif de Proximité	P.7
	6.3 - Les appartements individuels	P.8
7.	Un accompagnement individuel pour l'enfant au service et son projet	P.8
	7.1 - Apprentissage de la vie autonome	P.8
	7.1.1 - Prendre soin de soi	P.8
	7.1.2 - Responsabilité de son lieu d'hébergement	P.9
	7.1.3 - Gestion d'un budget	P.9
	7.2 - Cadre et règles de vie	P.9
	7.3 - Des temps d'accompagnements individuels	P.10
	7.4 - Des temps de partage dans la vie collective	P.10
	7.5 - Dispositifs du droit commun	P.10
8.	Organisation et fonctionnement au service des jeunes accueillis	P.11
	8.1 - Une permanence éducative 24h/24, 7j/7	P.11
	8.2 - Des instances de travail pour les professionnels	P.11
	8.3 - Outils de transmission et d'observation	P.12
9.	Inclure les familles : parents et familles élargies	P.13
10.	Réseau et partenariat	P.14
	10.1 - Partenariat	P.14
	10.2 - Réseau	P.14
	10.3 - Réseau inter-établissements de mobilisation	P.15
11.	Préparer le départ des jeunes	P.15
	Perspectives	P.16

La démarche d'écriture des projets de service lancée en janvier 2017 a rencontré des changements dans l'histoire du centre éducatif Tréméac : fin de l'accueil d'urgence, réorganisation des services, déménagement du siège.

C'est dans ce contexte que les projets se sont construits autour d'un axe central :

Proposer un accompagnement souple et diversifié pour répondre aux besoins des jeunes accueillis

Nous avons entrepris d'y répondre en essayant de suivre 4 objectifs :

- *Soutenir un accompagnement diversifié*
- *Renforcer la participation des jeunes et des familles*
- *Privilégier le partenariat et l'ancrage territorial*
- *Favoriser la scolarité et l'insertion en s'appuyant sur les activités de jour*

Chaque service s'est appliqué, à partir d'une trame, à apporter sa propre vision et sensibilité d'équipe dans le travail éducatif attendu.

Ecrire un projet est un exercice acrobatique, celui de mettre un point final à une réflexion toujours en cours.

Aussi, il nous faudra poursuivre notre mission de protection de l'enfance à partir de l'évolution des orientations départementales et nationales.

*Guillaume BRIEND
Directeur de l'Etablissement*

1. Le service Allende, un service de la Protection de l'Enfance du Centre éducatif Tréméac



Le service Allende est l'un des services du Centre Educatif Tréméac, géré par l'association René de Tréméac. Celle-ci bénéficie d'une double habilitation du Conseil départemental de Loire-Atlantique et de la Direction territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse. Vous pouvez vous référer au projet d'établissement.

L'arrêté du 3 janvier 2017, pour 15 ans, l'autorise à recevoir des garçons et filles dans les conditions suivantes :

- ✓ Accueil collectif et diversifié pour 64 jeunes de 11 à 18 ans et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans
- ✓ Intervention soutenue à domicile pour 50 mesures concernant des jeunes garçons et filles de 0 à 18 ans.

L'accueil dans **le service Allende** se fait au titre de l'article L.221-1 et suivants du CASF (mesures administratives) ou l'article 375 et suivants du Code Civil (mesures judiciaires) ou encore de l'ordonnance n°45-174 du 2/02/1945 (relative à l'enfance délinquante).

« La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. » Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents [...] Elles impliquent la prise en compte des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et la mise en œuvre d'actions de soutien adaptées en assurant, le cas échéant, une prise en charge partielle ou totale de l'enfant. Dans tous les cas, l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son degré de maturité.

Ces interventions peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge [...] Art L. 112-3 du CASF.

En tant que Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), le Centre Educatif Tréméac s'inscrit dans le dispositif de Protection de l'enfance :

- Défini par les lois n° 2007-293 du 5 mars 2007 et n°2016-297 du 14 mars 2016
- Piloté par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, défini dans le schéma départemental 2017-2021 « Protéger les enfants et accompagner les parents »

L'établissement contribue également aux missions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Considéré comme un établissement social, son fonctionnement prend en compte les dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

2. Philosophie de l'accompagnement éducatif

L'équipe **du service Allende** s'attache à accueillir les enfants, adolescents et jeunes majeurs qui leur sont confiés comme ils se présentent, ainsi que leur famille. Avec leurs histoires, leurs potentialités, leurs difficultés, leurs besoins et leurs désirs, tout en prenant en compte la situation dans laquelle ils se trouvent au moment de leur arrivée sur le service.

Au travers de cet objectif commun, la diversité des professionnels est une richesse pour aider les jeunes à évoluer dans leur singularité et vers leur autonomie.

Le lien avec soi-même et avec les autres est l'objet fondamental du travail éducatif.

L'accompagnement permet de construire les relations présentes et futures entre le jeune et sa famille, le jeune et ses pairs, le jeune et les autres adultes. Ces liens détermineront son rapport au monde et son inscription au sein de la société en tant que citoyen en devenir.

Il est primordial pour l'équipe éducative de travailler en lien avec les familles. Celles-ci doivent être prises en compte dans les décisions qui concernent leur enfant, mais également dans toutes les dimensions de la parentalité. La famille est associée dans les différentes instances : DIA, PPE, synthèse, audience...

L'accompagnement global du jeune nécessite que l'équipe éducative s'appuie sur différents acteurs du champ social et professionnels.

3. Public accueilli et accompagné

Le service Allende peut accueillir et accompagner des enfants, adolescents et jeunes adultes (filles et garçons) de 11 à 21 ans :

- En danger ou en risque de l'être,
- Présentant des difficultés sociales, familiales et psychologiques,
- Des problématiques identitaires, culturelles et de santé dans la vie des jeunes qui peuvent être confrontés à des problématiques diverses comme :
 - Rupture dans leur parcours scolaire, et/ou
 - Difficultés relationnelles, et/ou
 - Addictions, et/ou
 - Mises en danger...

Foyer

- 8 places
- Jeunes de 11 à 21 ans

Petit collectif de proximité

- 4 places garçons
- Jeunes de 16 à 21 ans

Appartements

- 3 places
- Jeunes de 16 à 21 ans

4. Une équipe pluridisciplinaire

Le service Allende accueille et accompagne 15 enfants, adolescents et jeunes majeurs de 11 à 21 ans. Leur suivi est réalisé par une équipe pluridisciplinaire composée d'un chef de service, de neuf éducateurs (moniteurs éducateurs et éducateurs spécialisés, dont un éducateur qui est ressource dans les domaines suivants : scolarité, démarches administratives, culture...), d'une maîtresse de maison, de deux surveillants de nuit, d'un psychologue, d'une Conseillère d'Éducation Social et Familial et d'un service technique.

- Le chef de service : veille au bon fonctionnement du service et il coordonne les actions de l'équipe éducative. Il anime les temps de réunions et d'élaborations pédagogiques de l'équipe et garantit la construction et l'avancée du projet des jeunes.
- Le psychologue : Le psychologue participe en équipe à l'élaboration de l'accompagnement éducatif de chaque jeune. Il s'emploie à nourrir la réflexion clinique qui sert d'appui à l'important travail relationnel réalisé par les membres de l'équipe. Il est présent aux réunions de service, de synthèse, il anime les réunions cliniques et participe aux rencontres du service avec le jeune et sa famille. Par ailleurs, le psychologue rencontre chaque jeune individuellement lors d'un entretien d'accueil, afin de faire connaissance et de présenter son travail.
- Les éducateurs : les objectifs premiers d'un placement sont d'assurer la sécurité de l'enfant ou du jeune, sa santé, sa scolarité, son développement social et culturel, ainsi que son épanouissement personnel. Ces objectifs sont travaillés en coopération avec les parents détenteurs de l'autorité parentale. L'accompagnement éducatif s'appuie sur la relation de confiance qui se créent entre les jeunes et les professionnels, ainsi que sur le partage de moments de la vie quotidienne.

Pour ce faire, les éducateurs assurent une présence auprès des personnes accueillies au sein du service. Ils encouragent le développement physique, psychique et affectif des enfants et des jeunes qui leurs sont confiés. Ils les accompagnent dans toutes leurs démarches administratives, scolaires, de santé... Ils travaillent en lien avec les familles et les partenaires. Ils préparent également les jeunes à leur autonomie future, à la sortie du service.

- Le poste ressource : l'éducateur ressource mobilisation a pour objectifs de répondre aux missions suivantes :
 - La remobilisation scolaire et/ou professionnelle, l'insertion. Pour ce faire, l'éducateur effectue, avec les jeunes, les démarches et déplacements nécessaires pour aboutir à leur projet.
 - L'élaboration d'un travail en partenariat pour une proposition d'activités dans le domaine de la culture, des loisirs, du sport et de la santé. Les actions sont proposées à tous les jeunes du centre éducatif sur les temps de week-end, de vacances ou de soirées.
 - La mise en lien avec les établissements du réseau inter-établissement.

L'éducateur ressource mobilisation est également présent le jeudi soir sur le foyer. Un lien étroit avec les membres de son équipe est primordial pour un suivi et un accompagnement cohérent des jeunes dans leur projet individualisé.

- La maîtresse de maison : elle vient en soutien de l'équipe éducative à temps partiel sur l'entretien des locaux dans les différents lieux d'accueil. Elle participe aussi à l'élaboration des menus du foyer et assure l'entretien du linge de maison.

En fonction des besoins des jeunes elle peut également proposer des temps dédiés à la gestion du quotidien (hygiène, alimentation : préparation des menus et des repas, accompagnement aux courses...). Elle participe aux réunions de service une fois par mois et à l'organisation de ses missions en partenariat avec les autres maîtres et maîtresses de maison de l'institution.

- Le surveillant de nuit : il est garant du cadre et de la sécurité des jeunes de manière bienveillante. Il assure la transmission des informations relative à la nuit à l'équipe éducative. Seul le veilleur de nuit du foyer participe à une seule réunion par trimestre pour évoquer et partager ses observations.
- La Conseillère d'Éducation Sociale et Familiale : en soutien à l'équipe éducative, la CESF accompagne les jeunes dans la mise en œuvre de leur projet d'insertion. Elle participe à la préparation de la sortie de l'établissement en tenant compte des potentialités, des difficultés et de l'environnement de chaque jeune. La CESF travaille en équipe avec les autres membres du service et plus particulièrement autour des projets de logement, de budget, de démarches administratives et d'accès aux droits communs.
- Le service technique : une personne du service technique travaille à maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords du foyer et des logements où sont installés les jeunes. Ils entretiennent les espaces verts. Ils effectuent les travaux, de petits travaux sur les bâtiments et assure l'entretien courant des machines et des matériels.

La principale mission, qui nous lie tous, est d'offrir aux jeunes la possibilité de s'approprier ou de poursuivre ses projets. Il s'agit de préparer les jeunes à leur insertion sociale et professionnelle et de leur donner les outils pour accéder à la vie active. Nous les accompagnons dans la réflexion de leur projet professionnel. Nous les aidons ensuite à le concrétiser en les soutenant dans leurs différentes recherches (informations sur la formation, trouver un stage ou un lieu d'apprentissage...).

Pour cela, nous tentons d'apporter une présence sécurisante (physique et psychique) quotidienne auprès du jeune. Elle permet si nécessaire de lui laisser un temps de latence pour qu'il puisse se ressourcer, se recentrer sur lui-même, reprendre confiance en lui, se réassurer, apprendre ou réapprendre à faire confiance aux adultes afin de rebondir.

Toute l'équipe est amenée à rencontrer chaque jeune. A l'aide des outils de transmission chaque professionnel est au courant de la situation des jeunes du service. Cette connaissance permet d'assurer le lien entre le jeune et ses référents et de poursuivre le travail commencé.

Au sein de l'équipe d'**Allende**, la double référence est présente. Elle est portée par deux éducateurs permet une continuité dans l'accompagnement. Elle est un repère dans l'équipe pour le jeune et pour les intervenants extérieurs. C'est elle qui crée la dynamique du travail avec le jeune, elle est le garant du projet du jeune.

Prendre soin des personnes fait également parti des missions de l'équipe. Il s'agit de : répondre aux besoins fondamentaux, accepter leur singularité, veiller à la santé psychique et physique, s'adapter et respecter le rythme de chacun, garantir un lieu de vie sain et agréable, être à l'écoute et bienveillant, apporter des conseils, s'intéresser au jeune...

5. Accueil

Les professionnels de l'institution privilégient une posture accueillante et bienveillante apportant ainsi la dimension humaine de cette rencontre. Il s'agit de nous rendre disponible et d'être à l'écoute afin que le jeune et sa famille se sentent attendus et libres d'exprimer leurs besoins, leurs attentes...

Les temps de l'accueil peuvent être adaptés en fonction de la singularité des situations.

La rencontre enfants, parents, institution s'inscrit dans une démarche de protection. Il s'agit donc en premier lieu de se référer à la mesure qui concerne l'enfant et sa famille et d'inscrire notre intervention dans le respect du cadre légal.

Suite à l'admission prononcée en Commission d'Admission et d'Orientation (CAO), un courrier de validation est envoyé par le Directeur aux parents du (de la) jeune mineur(e). Une information est faite à destination du responsable de la plateforme d'orientation du département et vient officialiser l'arrivée prochaine de l'enfant dans l'institution. Le chef de service éducatif envoie un courrier aux parents et une copie au responsable de pôle de l'ASE pour informer du jour et de l'heure de l'arrivée effective du jeune au service.

Par la suite, le chef de service, à travers le dossier plateforme, transmet les informations essentielles sur le jeune et la famille à l'équipe éducative, et nomme les deux éducateurs référents. L'accueil est prévu 15 jours après la présentation de la situation à l'équipe.

L'équipe d'**Allende** organise alors l'arrivée du jeune en informant le groupe et en préparant son lieu d'accueil. En fonction de la situation, un temps de visite du foyer peut être proposé au jeune et à sa famille, avant son arrivée, en lien avec le responsable du service. L'équipe éducative œuvre pour que le jeune soit accueilli dans les meilleures conditions possibles. Elle veille à ce que la chambre qui lui est destinée soit dans un état satisfaisant et qu'un cadeau d'accueil l'attende.

5.1 - Rencontre au siège

L'accueil se fait prioritairement à l'issue de la réunion hebdomadaire de l'équipe, le mardi après-midi. Pour ce faire, la présence de l'enfant est impérative. Il est accompagné, selon sa situation, par le (la) coordinateur(trice) ASE et ses parents. L'accueil se fait, dans un premier temps, au siège de l'établissement situé au 3 bd Léon Jouhaux à Nantes. La rencontre s'initie en présence d'un membre de la direction. Il s'agit donc, en premier lieu, de se référer à la mesure qui concerne le jeune et sa famille et d'y inscrire l'intervention de l'équipe dans le respect du cadre légal (présentation de l'établissement et la remise des documents comme le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, la charte).

Lorsque la présentation est terminée, les représentants de l'équipe éducative succèdent au Directeur dans la salle d'entretien. Ce deuxième temps se fait donc en présence du chef de service, du psychologue et d'au moins un des deux référents éducatifs. Le responsable du service s'appuie sur le jugement en assistance éducative qui ordonne la mesure ou contrat d'accueil provisoire, pour permettre de créer un premier temps d'échanges avec le jeune et ses parents. Ces derniers sont invités à s'exprimer sur le contenu de l'ordonnance, leur compréhension de la situation, leurs attentes. À cette occasion il est possible d'entrevoir les premiers axes d'intervention qui figureront dans le document individuel d'accompagnement finalisé au cours du premier mois. Un compte rendu de ce premier entretien est formalisé par l'éducateur référent. Suite à ces échanges, le jeune est accompagné, dans un deuxième temps, sur son lieu d'accueil.

5.2 - Découverte du lieu d'accueil

L'éducateur référent prend du temps avec le jeune le soir même de son arrivée. La présentation du service contribue pour le jeune à comprendre *l'espace* dans lequel il va évoluer. Dans les premiers jours suivant son accueil, une lecture des règles de vie est faite. L'éducateur prend également soin de remplir la fiche signalétique avec le jeune, d'effectuer un inventaire de ses biens personnels et un état des lieux de sa chambre. Il pourra, également, effectuer des achats pour décorer et personnaliser son espace afin de s'y sentir bien et y trouver sa place. Les parents sont contactés dans la soirée pour être informés des premiers pas de leur enfant sur le service, permettant le début de la construction d'un travail en collaboration.

6. Les structures de l'internat diversifié

Le Service Allende dispose d'une diversité de moyens dans l'accompagnement du jeune. Tout au long de son parcours l'équipe éducative peut s'adapter aux besoins du jeune en prenant en compte le cadre, ses besoins, sa situation familiale et son projet. Elle peut moduler l'accompagnement avec des temps d'hébergement collectif, en appartement autonome, avec des temps en famille ou exceptionnellement auprès de familles d'accueil. Ce n'est pas le lieu qui conditionne l'accompagnement de l'enfant, mais ses besoins. Nous nous adaptons et adaptons son lieu de vie, afin de lui offrir un cadre le plus stable et porteur possible.

Le fait d'avoir plusieurs types d'accompagnement offre aux jeunes la possibilité de passer d'un lieu de vie à un autre. Ces changements s'effectuent selon le projet du jeune. Ce dernier a ainsi la possibilité d'expérimenter l'autonomie dans sa vie quotidienne selon son lieu d'hébergement. De fait, nous aidons les jeunes à organiser leur quotidien, de manière à ce qu'ils puissent surmonter leurs difficultés et être en mesure de vivre de façon autonome.

6.1 - Le foyer Allende

Il est situé au 14 Boulevard Salvador Allende à Saint-Herblain. La maison se compose de 8 chambres individuelles, d'une cuisine aménagée, d'un salon convivial et d'un espace extérieur.

Elle offre la possibilité d'accueillir au quotidien 8 jeunes, filles et garçons, de 11 à 21 ans. Le foyer **Allende** est ouvert toute l'année, 24 heures sur 24.

La présence et la disponibilité éducative est quotidienne dans l'accompagnement de la vie des jeunes qui peuvent être confrontés à des problématiques diverses :

- Rupture dans leur parcours scolaire, et/ou
- Difficultés relationnelles, et/ou
- Addictions, et/ou
- Mises en danger, et/ou
- Nécessité d'un étayage psychique, et/ou
- Rupture des liens familiaux...

Le foyer est un lieu de vie sécurisant, où l'enfant évolue en tant qu'individu et membre à part entière d'un groupe.

Il doit permettre à l'enfant un mieux-être et être un lieu ressource qui lui permette de prendre du recul sur sa situation et d'apprendre à composer avec son histoire (sortir de ses habitudes, rencontre, nouvel environnement-encadrement, confiance en soi).

Le foyer a un fonctionnement, de par ses règles de vie, adapté au groupe, tout en gardant l'individualité de chacun. Pour se faire, une « réunion de jeunes » hebdomadaire avec un ordre du jour, est proposé aux jeunes. Elle leur permet de s'exprimer sur leurs envies, leurs besoins, leur quotidien, d'échanger sur des thèmes choisis (ex : le harcèlement), des projets communs.

Le partage se fait au travers des actes de la vie quotidienne, mais également autour de moments conviviaux (sorties culturelles, sportives, loisirs...). Cela permet de créer une relation de confiance et les conditions nécessaires au vivre ensemble.

Cette notion de partage existe aussi sur le petit collectif de proximité et les appartements individuels.

6.2 - Le Petit Collectif de Proximité

La maison de Fougerat est un Petit Collectif de Proximité (PCP) située au 30 rue Emmanuel Fougerat à Nantes.

Elle accueille 4 garçons âgés de 16 à 21 ans vivant en cohabitation dans une maison individuelle composée : de 4 chambres, d'un salon, d'une cuisine et d'un espace extérieur.

Ces jeunes peuvent avoir les mêmes problématiques que les jeunes accueillis en foyer, mais compte-tenu de leur âge, de leur projet et pas seulement de leur autonomie, de leur expérience de vie, une organisation bien spécifique est réalisée. Des temps avec la maitresse de maison, des temps avec les éducateurs, des rencontres au sein du PCP ou au siège, des temps conviviaux (propositions de sorties, repas...) sont proposés.

Prenant en compte l'important éloignement du PCP et du foyer (lieu de permanence éducative), nous proposons une présence quotidienne, sous forme de permanences à la demi-journée au sein de la maison. Un repas hebdomadaire est également organisé avec la maîtresse de maison et un éducateur au sein du PCP. Ce temps offre la possibilité aux jeunes d'échanger sur leur cohabitation, ainsi qu'un moment de convivialité. Ponctuellement la cheffe de service peut être présente sur ces temps de discussions.

En plus d'un accompagnement collectif, chaque jeune rencontre régulièrement les éducateurs pour faire avancer ses projets : dans leur insertion scolaire et professionnelle, le suivi de leur santé, le travail avec la famille et les partenaires..., afin de favoriser leur autonomie. Des temps avec la maitresse de maison sont également réalisés, afin d'accompagner les jeunes dans les tâches de la vie quotidienne : conception de menus, courses, entretien de la maison...

La discontinuité au niveau des temps de présence n'induit pas une discontinuité du lien entre l'équipe et les jeunes. Ce lien continue d'exister à distance, par le biais des appels téléphoniques, mails...

L'équipe éducative souhaite que la maison soit un lieu repérant et ressource pour ces jeunes. Un investissement leur est demandé pour que la cohabitation puisse se faire. Des règles de vie structurent le fonctionnement et la participation de chacun à l'entretien du lieu et à la gestion du quotidien de ce petit collectif. Les éducateurs sont vigilants à ce que ce logement permette d'être un tremplin vers l'autonomie.

Cette indépendance peut se définir au sein de Trémécac par une orientation en appartement individuel.

6.3 - Les appartements individuels

Le service dispose de trois appartements individuels dans la ville de Nantes : Résidence de la Brunelière, rue Eugène Livet et boulevard St Aignan.

Les studios peuvent accueillir trois jeunes, garçons ou filles âgés de 16 à 21 ans, le plus souvent inscrits dans un parcours scolaire ou professionnel établi. Ils sont en mesure d'assurer les actes du quotidien, mais ont encore besoin d'un étayage éducatif pour leurs démarches administratives et d'insertion.

La proximité géographique de l'équipe éducative permet d'adapter et d'individualiser l'accompagnement éducatif au plus proche des besoins du jeune. Il s'agit aussi de rester vigilant à l'isolement que peut entraîner le fait de vivre seul dans un logement.

Dans l'objectif de consolider un projet d'autonomie, et en fonction de leur quotidien et des besoins du moment, nous rencontrons les jeunes de façon régulière, à leur initiative ou bien à la demande de l'équipe. Ces rencontres ont lieu à la fois à l'appartement, afin de veiller au bon entretien de celui-ci, ou bien au siège de l'association pour des rendez-vous plus administratifs. L'accompagnement de ces jeunes a pour l'objectif principal de les soutenir dans l'inscription à des dispositifs de droit commun ; notamment dans la recherche d'hébergement afin de quitter le cadre de la protection de l'enfance.

7. Un accompagnement individuel pour l'enfant au service et son projet

L'équipe éducative accompagne les jeunes dans le cadre de leur projet individuel, et ce en co-construction avec la famille et les partenaires. La personnalisation du suivi est primordiale, il s'agit donc de partir de leurs besoins pour adapter notre aide : travail sur le lien familial, accès à l'autonomie, capacité à faire des choix, capacité à se protéger, socialisation et insertion. Quel que soit le lieu d'hébergement du jeune, son suivi s'inscrit dans une prise en charge alliant des échanges individuels et collectifs. L'accompagnement éducatif a pour finalité que le jeune puisse se responsabiliser, gérer sa vie quotidienne, se construire des repères, des codes, et des règles de vie, mais aussi l'aider à développer sa capacité à se protéger. En effet, l'équipe assure la protection physique et psychique de ce dernier dans le respect des droits et devoirs des usagers et ceux de leur famille.

7.1 - Apprentissage de la vie autonome

7.1.1 - Prendre soin de soi

L'accompagnement à la santé est un axe de la mesure éducative. Il se construit avec le jeune, la famille et les partenaires éventuels selon les situations. Toute l'équipe essaie de promouvoir le bon développement de l'enfant sur le plan physique, intellectuel, moral et social, et ce, dès son arrivée sur le service. Nous sommes vigilants à ce que les jeunes aient un suivi médical régulier et approprié. Dans le cadre du parcours de santé, une visite médicale annuelle est obligatoire, répondant ainsi à la demande du Conseil Départemental de Loire Atlantique.

L'accompagnement à la santé prend en compte les facteurs de risques identifiés et les réponses éducatives, sociales et/ou thérapeutiques prévues dans le suivi du jeune. Nous essayons également de prévenir les conduites à risque et de mettre en place une réponse adaptée. La prévention peut se faire avec l'aide

d'associations ou d'institutions comme par exemple : le Planning Familial (santé sexuelle) ou encore le Triangle (addictions).

Prendre soin de soi est un apprentissage du quotidien. Il s'agit de permettre aux jeunes d'avoir une bonne hygiène, un rythme de vie sain, un espace suffisamment entretenu, des activités sportives-culturelles-loisirs... Le Centre éducatif Tréméac s'attache également à proposer aux enfants des lieux d'écoutes (grâce aux professionnels qui composent les services de l'institution) ou encore un suivi psychologique avec les psychologues de l'établissement.

7.1.2 - Responsabilité de son lieu d'hébergement

Les jeunes, quel que soit leur lieu d'accueil sur le service, ont la responsabilité de la tenue et de l'entretien de leur hébergement. Cette responsabilisation favorise l'accès à l'autonomie et contribue également au travail sur les notions de respect et de vivre ensemble. L'équipe éducative, au travers de différents outils tels que l'état des lieux, les cautions, le planning des tâches quotidiennes, etc., accompagnent les jeunes dans ce processus.

7.1.3 - Gestion du budget

Le Centre éducatif Tréméac propose un Budget Mensuel Jeune (BMJ) à chacun des enfants placés. Il est un outil éducatif permettant aux jeunes de tester leur capacité à gérer un budget. Nous les aidons à apprendre, à définir leurs besoins et à dépenser l'argent en fonction de ces derniers. Nous les informons sur les dépenses à venir qu'ils auront (loyer, véhicule, assurances...). Nous leur expliquons donc l'importance d'économiser leur argent.

Le budget, dévolu par le centre éducatif, répond à certains besoins comme : l'alimentation, la vêtue, l'hygiène... Cette somme est calculée en fonction de chaque situation. Pour les jeunes ayant un revenu, il existe une grille de participation financière qui permet de réévaluer le budget donné (boursier, salarié...).

L'argent attribué permet d'accompagner les jeunes vers la satisfaction de besoins nécessaires à leur bien-être physique et psychologique. Leur donner les moyens de prendre soin d'eux les aide à développer leur estime de soi (vêtue, produits d'hygiène, coiffeur).

Afin d'aider les jeunes à se sentir en sécurité et en confiance dans l'environnement dans lequel ils sont (lieu qui leur est imposé) ; nous leur donnons un budget pour qu'ils décoorent leur chambre à leur goût.

7.2 - Cadre et règles de vie

Que le jeune soit hébergé sur le foyer, le petit collectif de proximité ou sur un appartement, il est accueilli dans un service composé de multiples personnes. Pour que lui, les autres enfants et les professionnels vivent ensemble le mieux possible, il faut s'appuyer sur des règles communes. Comme tout à chacun dans notre société, les jeunes ont des droits, mais aussi des devoirs¹.

Les règles de vie définies au sein **du service Allende** s'adaptent à chaque lieu d'accueil à partir d'une base commune.

¹ Annexe n°1

Les règles de vie **du service Allende** sont un support à l'accompagnement éducatif des jeunes. Elles sont adaptées en fonction du lieu de vie (foyer, PCP ou appartement individuel). Elles ne sont pas figées et peuvent évoluer en fonction des groupes. Elles ont pour principe de contenir et de permettre aux jeunes accueillis de trouver des repères. Elles s'inscrivent dans une volonté d'apporter un cadre sécurisant et structurant, nécessaire pour favoriser l'inscription des jeunes dans une vie sociale et citoyenne, de manière autonome et responsable.

7.3 - Des temps d'accompagnements individuels

Chaque jeune qui est accueilli sur **le service Allende** arrive avec son histoire de vie, son parcours et sa singularité. L'équipe tient à adapter son accompagnement auprès de chacun des jeunes présents. Des temps d'accompagnements individuels sont proposés aux jeunes pris en charge par le service. La relation de confiance établie auprès des jeunes est un levier nécessaire.

7.4 - Des temps de partage dans la vie collective

L'équipe s'appuie sur les différents temps de partage au quotidien, en fonction du lieu d'accueil, pour permettre l'apprentissage et le respect d'autrui inhérent au bien vivre ensemble.

La relation aux autres doit être un support à la construction de l'individu. En s'insérant dans un groupe de jeunes accompagnés, nous offrons à chaque jeune la possibilité de construire son identité, en lien avec les autres. Toujours dans un cadre garantissant le respect de chacun, chaque adolescent doit avoir la possibilité d'affirmer ses opinions, de construire ses points de vue et de se forger une personnalité.

En plus du partage de la vie quotidienne sur le foyer, nous proposons à tous les jeunes **du service Allende** des activités de groupe. Pendant les vacances scolaires et les weekends notamment, les éducateurs organisent des sorties, des ballades, des activités ludiques, sportives, culturelles, ou encore des mini-camps sur trois jours pendant l'été. Ces temps participent à la socialisation entre pairs, propice au développement de chacun.

Tous ces leviers doivent permettre à l'enfant d'accéder aux codes pour évoluer en société et ainsi construire le citoyen de demain.

7.5 – Dispositifs du droit commun

Favoriser l'accès aux droits et aux soins pour les jeunes sortants du Centre Tréméac est un objectif important pour nous. Nous voulons permettre, grâce à nos partenaires et réseaux, une passerelle et une connaissance vers les dispositifs extérieurs que les jeunes pourront utiliser. Il s'agit de sécuriser le départ des jeunes que nous avons en accompagnement.

En amont du départ, nous travaillons leur autonomie qui leur permettront de s'inscrire dans une société organisée, d'y être des personnes à part entière et d'y trouver leur place.

En fonction de la situation de chaque jeune, des mises en relation avec d'autres interlocuteurs sont créées comme par exemple un temps de rencontre avec l'assistante sociale du CMS, une rencontre bilan avec la conseillère de Mission locale ou de la Garantie Jeune qui continuerons l'accompagnement au niveau de l'insertion.

Des démarches sont effectuées avec le jeune pour l'ouverture ou la continuité de certains droits : CMU, CSS, demande de logement social, inscription auprès de la CAF, demande de titre de transport, inscription au pôle emploi...

Nous nous attelons à ce que chaque jeune qui quitte le centre éducatif a en sa possession les outils nécessaires et les interlocuteurs ressources pour continuer leur projet de vie.

8. Organisation et fonctionnement au service des jeunes accueillis

8.1 - Une permanence éducative 24h/24, 7j/7

L'équipe éducative est présente 7 jours/7 et 24h/24h au sein du foyer **Allende**.

Ils viennent en relai du veilleur de nuit dès 7h le matin et sont présents en binôme jusqu'à 23h le soir en semaine.

Le week-end deux éducateurs se relayent pour assurer l'encadrement des jeunes de 8h à minuit le samedi, 23h le dimanche.

Un éducateur est également présent pour les jeunes de l'extérieur (PCP et appartements) le matin dès 8h jusqu'à 21h le soir, hormis les week-ends.

De plus, les soirs, nuits et week-ends, un chef de service est d'astreinte et se tient prêt à intervenir en cas de nécessité sur le service.

8.2 - Des instances de travail pour les professionnels

L'équipe éducative participe à différentes réunions, chacune ayant des fonctions différentes :

La réunion de service : elle a lieu tous les mardis de 13h à 17h, en présence de la cheffe de service, le psychologue, les éducateurs et la maîtresse de maison (présente une fois par mois pendant 1 heure). Cette instance permet à toute l'équipe éducative de se retrouver pour échanger sur les projets et la situation des jeunes accueillis. Elle nous donne aussi la possibilité d'obtenir l'ensemble des informations institutionnelles et de penser l'organisation de la semaine à venir.

La réunion clinique : La réunion clinique a lieu tous les mois, en présence de tous les membres de l'équipe. Elle est animée par le psychologue. Cette réunion débute par le partage d'un constat ou d'une question qui porte sur une situation, sur la façon d'être en relation d'un jeune et de sa famille. Pour éclairer ce qui se manifeste ou ce qui se joue dans ces diverses relations, l'équipe est invitée à rapporter ses observations, à les mettre en lien les unes avec les autres, et en lien également avec les éléments connus de l'histoire familiale. Ce travail clinique permet d'élaborer des hypothèses, de discuter leur pertinence, et favorise l'émergence de nouvelles questions. Le travail clinique modifie les représentations et réinterroge en conséquence les façons d'accompagner.

La réunion de fonctionnement : elle est programmée en fonction des besoins du service. Elle permet à l'équipe de penser une organisation concrète pour des situations variées : définir les règles de vie, des projets spécifiques, le programme des vacances scolaires...

La réunion pédagogique : elle est un espace de réflexion prévu pour traiter un thème défini lié à l'exercice de notre mission de protection de l'enfance (ex : comment travailler avec les familles).

La réunion de synthèse : elle est présidée par le directeur ou le directeur adjoint. Il s'agit ici d'une instance où les référents éducatifs du jeune (choisi au préalable) retracent le parcours de ce dernier et présentent ses projets... Le directeur ou le directeur adjoint est présent en plus de l'équipe éducative. Des partenaires extérieurs peuvent être conviés à participer à la synthèse, afin qu'ensemble, nous pensions des axes de travail adaptés au jeune et pour le jeune.

L'analyse de la pratique professionnelle : elle est planifiée une fois par mois et est animée par une psychologue extérieure au Centre éducatif Tréméac. Les séances durent 2 heures. Cette instance permet à chaque membre de l'équipe de venir interroger sa pratique et son positionnement subjectif.

La réunion institutionnelle : elle est fixée et animée par la direction deux fois par an, afin d'évoquer divers points relatifs à la vie de l'institution qui concernent l'ensemble des salariés.

Les commissions transversales : il s'agit de diverses commissions rassemblant les professionnels issus de différentes équipes qui traitent d'un thème de travail (planning, culture, sport, vacances, BMJ, participation des familles, postes ressources mobilisation, postes maître(sse)s de maison). Chaque service est représenté par un membre de l'équipe éducative. Il est chargé d'en faire un compte-rendu à ses collègues, de remonter les réflexions et d'être le garant avec la cheffe de service de l'application des décisions prises.

8.3 - Outils de transmission et d'observation

En arrivant sur **le service Allende**, le jeune va être amené à rencontrer tous les membres de notre équipe. Il est donc très important que nous ayons tous connaissances de la situation de ce dernier ; lui permettant ainsi de se sentir entouré et soutenu.

C'est pourquoi des outils et temps de transmission ont été mis en place pour faciliter et assurer le suivi et la permanence de l'accompagnement des jeunes accueillis.

Un logiciel informatique : est devenu notre outil de communication principal. Il permet de rassembler et répertorier toutes les informations quotidiennes, les rendez-vous programmés, mais aussi les écrits et autres documents pouvant être nécessaires dans le suivi du jeune. Ce dossier unique informatisé centralise :

- Les relèves quotidiennes : recensent les observations, les échanges et démarches de la journée pour chaque jeune.
- Les transmissions : correspondent à des informations, qu'il est nécessaire de mettre en valeur. Il est possible de les adresser directement aux professionnels concernés.
- L'agenda électronique : répertorie l'ensemble des rendez-vous (administratifs, temps d'accompagnements, médicaux, réunions...).
- Les écrits professionnels : sont rédigés par les référents éducatifs de l'enfant. Ils ont pour objectif de décrire la situation du jeune, de retranscrire les évolutions et de notifier les objectifs envisagés. Ces écrits sont transmis, après validation de la cheffe de service, aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental 44.

Des transmissions orales quotidiennes : se font à chaque changement d'équipe, soit le matin, en début d'après-midi et le soir. Afin d'assurer ce passage de relai (entre surveillants de nuit et éducateurs ou entre les éducateurs eux-mêmes), il est nécessaire que les informations essentielles pour le bon déroulement de la journée soient transmises entre les membres de l'équipe. Ces transmissions garantissent la cohérence et la continuité dans l'accompagnement des jeunes **du service Allende**.

Le téléphone et la messagerie électronique : nous aident à être en lien avec les jeunes et à assurer la permanence éducative même à distance. Ils nous permettent également d'être en contact avec les partenaires sociaux.

9. Inclure les familles : parents et familles élargies

Notre objectif est de donner aux parents une place qui les inclut le plus possible dans notre travail d'accompagnement.

Dès l'accueil, les parents doivent être assurés de notre capacité à les écouter, à considérer leur savoir et leur savoir-faire. En effet, les parents ont quelque chose à apporter aux professionnels qui, rappelons-le, ne savent pas tout.

Il s'agit pour l'équipe de mettre en place les conditions d'une collaboration et d'une participation active des parents, malgré la complexité qui caractérise souvent les situations.

Nous devons considérer la place que les parents occupent actuellement auprès de leur enfant, veiller à ne pas entraver leur fonction parentale et à soutenir celle-ci lorsque nous en avons la possibilité.

Nous portons une attention particulière à la reconnaissance des ressources familiales. Pour ce faire, nous tentons de connaître l'environnement des familles, leurs compétences les appuis, les soutiens dont elles disposent.

Les ressources familiales - concernant la santé, le suivi scolaire, l'achat et le choix des vêtements, la gestion de l'argent de poche - doivent être reconnues et encouragées.

La collaboration avec les parents cherche à s'appuyer sur des rencontres régulières. L'intérêt de l'enfant et les droits de chacun doivent être considérés dans chaque situation.

Ces rencontres avec les parents permettent de maintenir le lien avec l'environnement familial de considérer les parents dans leur fonction de représentant légaux, d'échanger et d'élaborer avec eux, de les soutenir dans leur fonction parentale et de les faire participer durablement à l'accompagnement de leur enfant.

Pour ce faire, le service met en place des actions concrètes. La liste de ces actions n'est pas exhaustive et peut se formaliser de différentes manières :

- Entretiens téléphoniques,
- Visites à domicile pouvant faciliter la relation mais aussi décriper selon les situations...,
- Rencontres au siège de l'établissement,
- Accompagnements extérieurs,
- Rencontres hors établissement...

Nous prenons soin de considérer, dans l'environnement familial, amical ou plus élargi des jeunes confiés, des personnes ressources. Avec l'accord préalable des parents et l'accord du jeune, nous pouvons les rencontrer et être en lien avec elles dans l'intérêt des jeunes accompagnés.

Nous accueillons fréquemment des jeunes mineurs et majeurs non accompagnés ; pour chacun d'entre eux, nous devons nous assurer qu'ils puissent communiquer avec leur famille dans les pays d'origine et que nous soyons en lien téléphonique avec leurs parents, leurs familles, même éloignés. Il s'agit de faire « vivre » la notion de présence parentale et d'entourage parental auprès de ces jeunes déracinés mais aussi de rassurer les familles au pays.

10. Partenariat et réseau

10.1 - Partenariat

Dans le cadre d'un partenariat, il y a une notion d'engagement des acteurs autour d'un projet commun. Chacun joue un rôle et exerce une fonction dans le but de résoudre un problème donné.

Les différents types de partenariats auxquels nous avons recours :

- Accompagnement éducatif et administratif : Juge des enfants, ASE (et Cellule MNA), PJJ, MDPH, Tutelle, curatelle, assistants de services sociaux, brigade des mineurs, avocats, OFFI, OFPRA...
- Accompagnement médico-social : médecins et tout professionnel suivant le jeune, établissements thérapeutique (ex : ITEP, CMP, Hôpital de jour...).
- Accompagnement scolaire et insertion professionnelle : Établissements scolaires, Inspection académique (parcours particuliers), Mission Locale, Service d'Insertion et Remobilisation (chantiers de mobilisation).

Exemple : en collaboration avec la CPE d'un lycée nous avons travaillé avec le jeune son orientation vers une Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) pour avoir une continuité scolaire adaptée à ses besoins.

10.2 - Réseau

Le réseau est un maillage d'acteurs d'un territoire donné, une structure horizontale sans aucune hiérarchie. Il relie des individus et/ou des institutions. Il peut parfois être la base d'un partenariat et peut s'y intégrer. Un réseau ne se décrète pas, il n'est pas figé mais vivant, des acteurs peuvent en sortir, d'autres y entrer etc., contrairement au partenariat qui est un système fermé et contrôlé. Nous sommes, en fonction des accompagnements, en lien avec différents acteurs :

- Pour les loisirs et découvertes : Grand T, Grand Lague, Carte Blanche, Camp Police,
- Pour les accompagnements médico-sociaux : Maison Des Adolescents (MDA), Planning Familial,
- Pour les accompagnements éducatifs et administratifs : CRIJ, Organisme Foyer Jeunes Travailleurs (FJT), CMS, Familles d'accueil,
- Pour les accompagnements scolaires et d'insertions professionnelles : Carré des services, CRIJ, Centre de formation, Associations de bénévoles pour le soutien scolaire.

10.3 – Réseau inter-établissements de mobilisation

Le Centre éducatif Tréméac dispose d'un réseau inter-établissement qui permet de proposer aux jeunes relevant de la protection de l'enfance en situation de rupture sur le plan scolaire, familial et social, de bénéficier d'un accueil en journée au sein d'un atelier de remobilisation de l'une des structures intégrées aux établissements de la protection de l'enfance et de la PJJ (STEI de Rezé).

Exemple : un jeune de 16 ans a pu intégrer l'Unité de Formation Pédagogique de l'Etape sur une période de 4 mois, avec pour objectif la remobilisation et la redynamisation d'un désir professionnel.

11. Préparer le départ des jeunes

Le service Allende n'est pas seulement un lieu d'accueil où l'enfant est mis à l'abri du danger. Il s'agit surtout d'un lieu de construction et d'orientation. Celle-ci se doit d'être construite et réfléchie, afin de répondre au mieux aux besoins et à la situation du jeune. Il est donc nécessaire de considérer l'évolution de ce dernier et d'envisager des possibilités d'accompagnement adaptées : en interne ou en externe.

En interne : Le Centre éducatif Tréméac dispose de modalités d'accueil différentes. L'enfant peut donc passer d'un service à un autre si celui-ci est davantage en adéquation avec son projet (par exemple une jeune femme quittant le foyer **Allende** pour le petit collectif de proximité des filles se trouvant sur un autre service).

En externe : Il arrive aussi qu'une institution extérieure à Tréméac soit plus appropriée. Dans ce cas, cette orientation n'est pas forcément synonyme d'impasse ou d'incapacité, elle peut aussi être synonyme d'évolution où notre établissement a le rôle de tremplin. Un relai sera effectué, afin d'assurer un nouveau départ plus serein pour l'enfant. Cette orientation ne doit pas venir faire rupture dans son parcours. Parfois, il arrive que nous soyons dans l'incapacité d'accompagner le jeune. Selon son profil notre suivi peut ne pas être adapté.

Le départ prend en compte certains critères comme l'âge de l'enfant, son désir, son autonomie, son orientation scolaire ou professionnelle ; par exemples : un adolescent en foyer peut souhaiter expérimenter la vie en appartement, ou encore un jeune en apprentissage peut demander à intégrer un Foyer Jeunes Travailleurs (FJT). Pour certains, l'évolution du contexte familial abouti à un retour en famille.

Lorsque les jeunes ont un Contrat Jeune Majeur (CJM) et son en fin de contrat, l'équipe éducative prépare la sortie de l'institution avec les jeunes (orientation FJT, appartement individuel en HLM ou parc privé, retour en famille, établissement spécialisé...). Ces derniers peuvent également mettre fin à leur contrat et quitter l'institution à tout moment.

L'orientation doit être pensée au fur et à mesure que les objectifs d'accompagnement évoluent. Il s'agit d'un travail en collaboration avec le jeune accueilli (repérage des nouveaux besoins, de nouvelles envies...), ainsi qu'avec les familles. Des temps de bilan, en présence du chef de service, d'au moins un des référents, et de la famille sont proposés aux jeunes, afin de permettre l'expression d'un vécu et d'imaginer les projections.

Avant de se dire au revoir, jeunes et éducateurs se retrouvent, lors d'un moment convivial, pour fêter ce nouveau départ.

Il sera remis au jeune, aux parents ou aux professionnels, les documents administratifs, scolaires et médicaux le concernant.

Perspectives

Ce projet de service permet de rendre compte des aspects du travail que nous menons au sein **du service Allende** et de la manière dont nous envisageons l'accompagnement des jeunes accueillis. Ensemble nous essayons toujours de penser des accueils « sur mesure », au plus près de leurs besoins. L'objectif est d'engager au mieux une prise en charge singulière à chacun.

Cet écrit nous a permis de discuter de la structure du service et de la manière dont nous accompagnons les jeunes sur les différents hébergements.

Nous notons un important éloignement géographique entre le PCP et le foyer (lieu de permanence éducative) que nous devons prendre en compte. Il est nécessaire que nous envisagions de repenser notre manière d'intervenir auprès des jeunes hébergés sur le petit collectif. En effet, il est important de développer un accompagnement garantissant une plus grande proximité avec ces adolescents et de porter une vigilance au profil des jeunes accueillis dans ce type d'hébergement pour ne pas les mettre en difficulté.

Il est possible que l'une des solutions soit un changement de locaux qui favoriserait cette promiscuité et offrir un cadre plus adapté aux garçons du PCP qu'ils investiraient plus facilement. Un déménagement pourrait également être envisagé pour le foyer.

Par ailleurs, les membres de l'équipe éducative souhaitent être formés régulièrement sur des thématiques qui tiennent compte des évolutions possibles et des projets internes au service ; mais aussi sur des sujets qui concernent directement la vie des jeunes pris en charge, tels que : le travail avec les familles et l'inscription de celles-ci dans le projet de participation des familles et des jeunes au sein de l'institution - la sortie des jeunes de la Protection de l'Enfance - l'accompagnement d'adolescents qui ont des conduites à risque - l'accueil des personnes ayant des troubles psychiques ... Ces connaissances, ces outils, permettront à l'équipe de mieux accompagner - soutenir - orienter les enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis.